



VOTATION POPULAIRE COMMUNALE DU 10 FEVRIER 2019

Crédit d'investissement pour la construction d'un 3^e cycle d'orientation du district de la Broye sur le territoire de la commune de Cugy

1. Nécessité d'un troisième cycle d'orientation (CO)

L'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye a notamment pour tâche de gérer les infrastructures des cycles d'orientation de la Broye. Pour faire face à l'évolution démographique et aux besoins de l'enseignement secondaire à partir de 2021 dans la Broye, l'Association prévoit de construire un nouveau CO à Cugy pour augmenter dans une 1^{re} étape sa capacité d'accueil de 400 élèves. Il serait possible dans une 2^e étape et selon la croissance démographique, d'augmenter cette capacité de 150 élèves sur le même site vers 2030.

Le choix de cette localité, desservie par le réseau ferroviaire, a notamment été appuyé par une étude approfondie sur le développement des transports publics dans la Broye qui a clairement démontré que cette solution est optimale. En effet, elle permet de réduire considérablement le temps de parcours moyen par élève dans le district et accroît, d'une manière générale, leur sécurité ainsi que la proximité de leur domicile.

Lors de la séance du 3 novembre 2016, l'assemblée acceptait l'engagement d'un crédit d'étude de CHF 3'270'000.- pour organiser un concours d'architecture et développer concrètement le projet d'extension d'un cycle d'orientation, d'une salle de sport double et d'un bâtiment parascolaire sur le territoire de la commune de Cugy.

Puis, le 21 novembre 2018, l'assemblée des délégués de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye approuvait, à l'unanimité, le crédit d'investissement de 33.342 millions de francs pour la construction de ce 3^e site des CO de notre district.

2. Le projet de construction

Le site se trouve en bordure ouest du village de Cugy, dans un environnement calme et ouvert sur la nature. Il est caractérisé par une pente douce orientée vers le nord. Le projet tire parti de cette légère pente en y logeant trois pavillons bien intégrés au site. Les bâtiments placés à des hauteurs différentes donnent une approche progressive et cette disposition permet de garder une continuité avec le contexte existant et une cohérence à l'échelle du village. Le gabarit et l'expression architecturale répétitive de ces bâtiments rappellent les constructions agricoles contemporaines que l'on trouve dans la région. Cette implantation génère des espaces extérieurs distincts particulièrement attractifs et variés. La cour d'école sera idéalement orientée vers le sud. Légèrement à l'écart du système, le parking sera situé à l'est, en lien direct avec le chemin de Vesin. Cette répartition permet d'éviter le croisement des flux entre la mobilité douce et les véhicules motorisés.

Un des enjeux de la construction du nouveau CO de la Broye à Cugy consiste à résoudre d'une manière globale et durable les défis de la mobilité et le lien aux infrastructures existantes. Une étude de mobilité a dès lors été réalisée afin :

- d'assurer la desserte par le bus du nouveau CO avec un nouvel arrêt hors chaussée sur la route d'Estavayer et d'aménager une nouvelle liaison piétonne jusqu'aux bâtiments scolaires ;
- de réaménager et sécuriser le chemin de Vesin qui est l'un des itinéraires principaux des élèves en veillant au cheminement principal entre la gare et le CO ;
- d'offrir un espace de rencontre sans circulation entre le CO et les infrastructures sportives créant une véritable place de village et de modérer les vitesses de circulation sur les accès aux parkings ;

- de répondre à la demande en stationnement de voitures et de vélos (capacité prévue : 40 places pour voitures à l'est du site en remplacement des places existantes et places de stationnement des vélos à proximité).

Un chauffage à bois à distance sera réalisé dans le cadre de cette construction. Il sera équipé d'un système à plaquettes, exclusivement approvisionné par la corporation forestière locale. Il alimentera également deux bâtiments communaux. Dans le but de favoriser les énergies renouvelables et satisfaire les nouvelles exigences du label Minergie P, nous prévoyons d'installer des panneaux photovoltaïques correspondant au minimum à une autoconsommation (env. 130 KWp).

Une attention particulière a été portée sur le thème de l'éclairage naturel. La taille, la forme, la position et la distribution des fenêtres sont des éléments déterminants pour l'autonomie et la qualité de l'éclairage naturel. L'objectif est d'apporter un maximum d'autonomie dans les surfaces utiles et d'éviter des zones sombres même dans les espaces de dégagement.

Les travaux devraient débuter au printemps 2019 avec une ouverture pour la rentrée 2021. Le crédit d'engagement à la charge des communes de la Broye se monte à 33.342 millions de francs, y compris l'acquisition du terrain, les taxes y relatives et la TVA. Les subventions de l'Etat et les diverses participations représentent un montant d'environ 8.2 millions de francs.

3. Pourquoi un scrutin populaire ?

La loi du 25 septembre 1980 sur les communes prévoit en son article 123e traitant du referendum obligatoire, que les décisions de l'assemblée des délégués entraînant une dépense nette supérieure au montant fixé dans les statuts, soit 20 millions de francs, font l'objet d'un vote populaire, le scrutin devant se dérouler simultanément dans toutes les communes membres.

La décision soumise au vote est acceptée si elle est approuvée par la double majorité des citoyens votants et des communes (art. 123f al. 2 de la loi sur les communes).

4. Recommandation de l'Association

La construction du CO de Cugy marque une nouvelle étape dans l'adaptation des infrastructures scolaires de la Broye nécessaire pour la qualité de nos établissements. Elle est la conséquence du fort développement démographique que connaît notre région depuis plusieurs années. La réalisation du CO de Cugy favorisera la proximité avec les élèves concernés et diminuera la longueur et la durée des trajets.

Ce projet a recueilli les préavis favorables des instances amenées à se prononcer, en particulier de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

En conclusion, l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye, face à la nécessité de procéder à cet investissement, vous recommande, le 10 février prochain, d'accepter le crédit d'investissement de CHF 33'342'000.- (33.342 millions de francs) pour la construction de ce nouveau CO à Cugy.


Des informations complémentaires sont disponibles en ligne sur le site internet www.co-broye.ch.

Une plaquette explicative est également disponible, pour consultation, à la Préfecture de la Broye, à Estavayer-le-Lac, ainsi que dans chaque bureau communal du district de la Broye durant les horaires d'ouverture.

Estavayer-le-Lac, décembre 2018

Pour l'Association du cycle d'orientation
des communes de la Broye


Nicolas Kilchoer
Président


Christophe Wyssbrod
Secrétaire